

## **Extrait des délibérations**

au Conseil départemental

**N°** CD-2023-5-4-3

**Séance du** lundi 18 décembre 2023

### **AIDE PERSONNALISÉE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DESTINÉE À CONSOLIDER LE RETOUR À L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SITZENSTUHL Charles, TENEBBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à HOULNE Monique  
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile  
ELMLINGER Carole donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas  
HEMEDINGER Yves donne procuration à BIHL Pierre  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
KAMMERER Joseph donne procuration à MARTIN Monique  
KLINKERT Brigitte donne procuration à REYMANN Anne  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à VOGT Victor  
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime  
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara

SCHULTZ Denis donne procuration à KLEITZ Francis  
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
STRAUMANN Eric donne procuration à MULLER Lucien  
SUBLON Yves donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à KRIEGER Laurent  
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France  
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à LEHMANN Marie-Paule  
ZELLER Fabienne donne procuration à DREXLER Sabine  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

**EXCUSES :**

BUFFA Jean-Claude, DIETRICH Martine, DREYFUS Elisabeth, ERBS André

**ABSENTS :**

ESCHLIMANN Michèle, WOLF Etienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au revenu de Solidarité active,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2015/272 du 29 juin 2015 relative à la mise en œuvre de l'Aide Départementale à l'Emploi,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Haut-Rhin n° CD-2019-3-10-3 du 21 juin 2019 relative à la création de l'Aide Départementale Individuelle à Mobilité,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-4-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget primitif 2024 des politiques en faveur de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 27 novembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'harmonisation des dispositifs d'aides financières individuelles pour faciliter le retour à l'activité ou à l'emploi des bénéficiaires du revenu de Solidarité active s'articulant autour des axes suivants : mobilité, garde d'enfants, frais liés à la création d'entreprises ou fournitures pour un salarié ;
- Approuve la création du dispositif de l'Aide Personnalisée à l'Insertion et l'Emploi (APIE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, selon les modalités et les critères tels que définis dans le règlement d'attribution joint en annexe 1 à la présente délibération,
- Approuve le règlement d'attribution de l'Aide Personnalisée à l'Insertion et l'Emploi joint en annexe 1 à la présente délibération,

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à attribuer et à verser l'APIE aux bénéficiaires répondant aux critères du règlement d'attribution de l'APIE sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Abroge, en conséquence, à compter du 1er janvier 2024, les dispositifs d'aides existants à savoir la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CP/2015/272 relative à la mise en œuvre de l'Aide Départementale à l'Emploi pour le territoire bas-rhinois et la délibération du Conseil Départemental du Haut-Rhin n° CD-2019-3-10-3 du 21 juin 2019 relative à la création de l'Aide Départementale Individuelle à Mobilité pour le territoire haut-rhinois. Les dossiers non complets en cours d'instruction enregistrés dans le cadre des dispositifs préexistants, objet des abrogations évoquées ci-dessus, seront automatiquement intégrés dans le nouveau dispositif, de l'Aide Personnalisée à l'Insertion et l'Emploi, et examinés dans ce cadre.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, sous réserve du vote du budget primitif 2024 :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | NATANA                  | Montant   |
|-----------|-----------|-----------|---------|-------------------------|-----------|
| P153      | P153O002  | P153E01   | T04     | (325) 017 - 65188 - 444 | 670 000 € |
| TOTAL     |           |           |         |                         | 670 000 € |

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote